

# INSTITUT EURO 92

## **LIBERAUX CONTRE COMMUNAUTARIENS : LE NOUVEAU CLIVAGE**

Séminaire

*Avec l'effondrement du communisme, la ligne d'affrontement idéologique ne passe plus tant entre libéraux et socialiste qu'entre libéraux et « communautariens ». Cette nouvelle mode intellectuelle recrute autant chez les conservateurs et républicains de droite qu'à gauche. Enjeu du débat : le conflit entre la protection des droits individuels et la reconnaissance des « identités communautaires ». La question fondamentale demeure la même qu'avant : quelle est la place du politique par rapport au droit.*

(Avril 1997)

# COMMUNAUTARIENS ET LIBERAUX

Alain de BENOIST

Le mouvement communautarien est apparu aux Etats-Unis au début des années quatre-vingt. Plus que d'un « *mouvement* », il s'agit en fait d'un courant de pensée philosophique, moral et politique, accompagné de quelques cristallisations concrètes, qui a déjà provoqué outre-Atlantique d'innombrables débats, mais dont l'Europe ne semble avoir fait la découverte que récemment. Ses trois représentants les plus connus sont des sociologues et des philosophes: Alasdair MacIntyre, Michael Sandel et Robert Taylor.

Une nouvelle théorie  
combinant étroitement  
philosophie morale et  
philosophie politique

« *La question centrale de la philosophie politique : quels sont les principes d'association politique qu'il est juste d'établir ?*, est une question morale », a écrit Charles Larmore. L'objectif du mouvement communautarien est précisément d'énoncer une nouvelle théorie combinant étroitement philosophie morale et philosophie politique. Celle-ci s'est élaborée depuis dix ou quinze ans, d'une part en référence à la situation intérieure des Etats-Unis, marquée par une certaine inflation de la politique des « *droits* », la désagrégation des structures sociales, la crise de l'Etat-Providence et l'émergence de la problématique « *multiculturaliste* », et d'autre part en réaction à la théorie politique libérale, reformulée au cours de la décennie précédente, soit par des auteurs libéraux au sens américain du terme, comme Ronald Dworkin, Bruce Ackerman et surtout John Rawls, soit par des libertariens comme Robert Nozick.

## *Critique du libéralisme*

La théorie libérale, selon les communautariens, se présente d'abord comme une théorie des droits, fondée sur une anthropologie de type individualiste. L'individu est à la fois sa référence explicative et ce qui permet de comprendre et d'analyser des faits sociaux comme les préférences des agents. Héritier d'un nominalisme originellement hostile aux « *universaux* », cet individualisme ne s'en pose pas moins aussi comme un universalisme en vertu d'un postulat d'égalité reposant sur une définition abstraite des agents. Dans l'optique de l' « *individualisme possessif* » (Macpherson), chaque individu est considéré comme un agent moral autonome, « *propriétaire absolu de ses capacités* », dont il use pour satisfaire les désirs exprimés par ses choix. L'hypothèse libérale est donc celle d'un individu séparé, existant comme un tout complet par lui-même, qui cherche à maximiser ses avantages en opérant des choix libres, volontaires et rationnels. L'homme se définit ainsi comme un consommateur d'utilités aux besoins illimités.

L'hypothèse libérale est celle  
d'un tout complet par lui-  
même, cherchant à  
maximiser ses avantages

Existant comme des tous complets par eux-mêmes, les individus tirent

de leur nature autonome des droits que la théorie libérale déclare comme tels imprescriptibles et inaliénables. Ce sont des droits « *prépolitiques* », à la fois antérieurs et indépendants du fait social. Aucune appartenance ne saurait donc être pleinement constitutive de l'individu, sous peine de porter atteinte à son autonomie : seules peuvent exister des associations volontaires, contractuelles, résultant de la volonté des agents de poursuivre toujours leur meilleur intérêt. Les libertariens vont jusqu'à parler de « *priorité ontologique* » des droits sur les préférences, indiquant par là que les droits ne sauraient être aliénés même si leurs titulaires y consentaient eux-mêmes, au prétexte qu'il en résulterait plus de bien-être, de bonheur ou de satisfaction. Il s'avère par là qu'il n'y a aucune symétrie entre les droits libéraux et les devoirs, car les droits découlent d'une nature humaine qui n'a pas besoin d'autrui pour exister : l'homme a des droits dès l'état de nature, il n'a des devoirs qu'à l'état social ; les droits sont complets en eux-mêmes, tandis que les devoirs sont par définition incomplets. On en déduit que l'obligation morale est elle-même purement contractuelle, qu'elle reste toujours placée dans le sillage de l'intérêt personnel du contractant, et que la société a toujours plus de devoirs envers les individus (à commencer par le devoir de garantir leurs droits) que ceux-ci n'en ont envers elle.

Les libéraux : le juste précède le bien

### ***Le juste et le bon***

Cette importance attribuée aux droits explique le caractère « *impératif* » et déontologique (au sens kantien du terme) de la morale libérale : la théorie libérale place le juste (*right*) avant le bien (*good*) et fait découler du juste un certain nombre d'obligations catégoriques liant inconditionnellement tous les agents, quels que puissent être leurs engagements, leurs appartenances ou leurs traits particuliers. Pour les Anciens au contraire, à commencer par Platon et Aristote, la morale est « *attractive* » et téléologique : elle ne consiste pas dans des devoirs catégoriques, mais dans l'exercice de la vertu. Elle fait partie d'un accomplissement de soi vers lesquels les hommes se sentent attirés du fait même de leur telos. Le bien (la « *vie bonne* ») est alors prioritaire, et l'action juste se définit comme celle qui est conforme à ce bien. Ce débat sur la priorité du juste et du bien (*right vs. good*) est aujourd'hui central dans le débat philosophique, politique et moral américain.

Les Anciens : la morale est téléologique

Se référant au célèbre ouvrage de Henry Sidgwick, *The Methods of Ethics*, qui fut l'un des premiers à entamer ce débat, Charles Larmore précise que « *la valeur éthique peut être définie soit par ce qui s'impose à l'agent, quels que soient ses souhaits ou ses désirs, soit parce que l'agent voudrait effectivement s'il était suffisamment informé de ce qu'il désire. Dans le premier cas, la notion de juste est fondamentale, dans le second, c'est la notion de bien. Bien entendu, chaque théorie fait également usage de l'autre notion, mais elle l'explique relativement à la notion qu'elle tient pour principale. Si le juste est fondamental, le bien sera ce que désire ou désirerait l'agent dans la mesure où ses actes et ses désirs sont conformes aux exigences de l'obligation. Le bien est donc l'objet du désir juste. Si le bien est fondamental, le juste sera ce que l'on doit faire pour obtenir ce que l'on voudrait effectivement si l'on était correctement informé* ».

## ***Rawls et la justice***

*Rawls : la justice est la vertu première des institutions sociales*

La théorie libérale moderne a repris l'idée d'une priorité du juste sur le bien. John Rawls, par exemple, en même temps qu'il cherche à détacher le projet kantien de son arrière-plan idéaliste, fondé sur la conception transcendante du sujet (d'où son recours à la fiction méthodique de la « *position originelle* ») définit la justice comme « *la vertu première des institutions sociales* » : le juste se constitue de lui-même, sous l'effet de la volonté de justice, et non par conformité à une quelconque idée du bien (le bien n'étant que la « *satisfaction du désir rationnel* » manifesté par la personne morale). « *Le concept de justice, ajoute-t-il, est indépendant du concept de bien et antérieur à lui, au sens où ses principes limitent les conceptions du bien autorisées* ». On retrouve la même idée chez Robert Nozick, Bruce Ackerman et Ronald Dworkin. Le lien entre le primat du juste et la conception libérale des droits apparaît d'ailleurs évident. Les droits découlant de la « *nature* » des agents, non de leurs mérites ou de leurs vertus, qui ne sont que des attributs contingents de leur personnalité, ils ne peuvent relever que d'une notion abstraite de la justice, non d'une conception préalable du bien ou de la vie bonne.

*« Il n'existe aucune entité sociale dont le bien puisse justifier un sacrifice en tant que tel »*

En référence à ces droits, le juste prime le bien de deux façons : en importance (les droits individuels ne peuvent jamais être sacrifiés au bien commun) et d'un point de vue conceptuel (les principes de justice qui spécifient ces droits ne peuvent être fondés sur une conception particulière du bien). Rawls écrit ainsi que « *chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice qui, même au nom du bien-être de l'ensemble de la société, ne peut être transgressée* ». De même, Robert Nozick affirme qu'« *il n'existe aucune entité sociale dont le bien soit tel qu'il justifie un sacrifice en tant que tel. Il n'y a que des individus, des individus différents, qui mènent des vies individuelles* ». « *Ce qui justifie les droits, constate Michael J. Sandel, ce n'est pas qu'ils permettent de maximiser le bien-être général ou de promouvoir le bien, mais qu'ils constituent un cadre équitable à l'intérieur duquel les individus et les groupes peuvent choisir leurs propres valeurs et leurs propres fins, aussi longtemps que ce choix reste compatible avec l'égalité liberté des autres* ».

Le primat du juste sur le bien est également lié à la théorie selon laquelle l'Etat doit rester neutre envers les fins, théorie que l'on retrouve, sous des formes différentes, chez la plupart des auteurs libéraux. La justification de cette théorie emprunte en général deux formes différentes. D'une part, on affirme que nul ne sait mieux que l'individu lui-même où réside son meilleur intérêt ; d'autre part, on souligne la fragmentation sociale existante pour en tirer la conclusion que les sociétaires ne pourront jamais s'entendre sur une conception particulière du bien. Le premier argument dérive de la vision kantienne de l'autonomie comme fondatrice de la dignité humaine, c'est-à-dire de l'égalité de capacité de chacun à déterminer librement ses fins : toute conception particulière de la vie bonne, c'est-à-dire tout mode de vie concret impliquant une structure spécifique d'activités, de significations et de fins, doit être regardée comme purement contingente, car si elle était constitutive du moi, l'individu ne pourrait pas faire librement ses choix en se hissant au-dessus des circonstances empiriques. On retrouve ici la conception de l'individu comme

atome séparé, dans laquelle le moi est toujours antérieur à ses fins.

### ***L'Etat est le garant des libertés***

Le second argument fait appel à la notion de pluralisme et se fonde sur l'idée qu'aucun accord rationnel ne peut s'établir qui permettrait de trancher entre les conceptions concurrentes du bien. On en déduit que, dans une société pluraliste, un Etat qui s'identifierait ou qui privilégierait une conception de la vie bonne plutôt qu'une autre discriminerait entre les citoyens qui adhèrent à cette conception et les autres, et par conséquent ne serait plus capable de traiter tous les sociétaires en égaux. Dans cette perspective, le rôle de l'Etat n'est donc pas de rendre les citoyens vertueux, ni de promouvoir des fins particulières, ni même de proposer une conception substantielle de la vie bonne, mais seulement de garantir les libertés politiques et civiles fondamentales (correspondant au premier principe de Rawls, auquel les libertariens ajoutent le droit de propriété) de façon à ce que chacun puisse poursuivre librement les fins qu'il s'est fixées en référence à la conception du bien qui est la sienne, ce qui n'est possible qu'à la condition d'adopter des principes qui ne présupposent aucune conception particulière du bien commun. Il en résulte une vision purement instrumentale du politique : le politique n'est porteur d'aucune dimension éthique, au sens où l'on ne peut en son nom exiger ni même promouvoir aucune conception du bien commun.

*Le rôle de l'Etat n'est pas de rendre les citoyens vertueux, mais de garantir les libertés politiques et civiles fondamentales*

Face à cette théorie, ici résumée à grands traits, le point de départ de la critique communautarienne est avant tout d'ordre sociologique et empirique. Observant les sociétés contemporaines, les communautariens constatent la dissolution du lien social, l'éradication des identités collectives, la montée des égoïsmes et la généralisation du non-sens qui en résulte. Ces phénomènes, selon eux, sont autant d'effets d'une philosophie politique qui provoque l'atomisation sociale en légitimant la recherche par chaque individu de son meilleur intérêt, lui faisant ainsi regarder l'autre comme un rival, sinon un ennemi potentiel ; qui défend une conception désincarnée du sujet, sans voir que les engagements et les appartenances des agents sont aussi constitutifs de leur personnalité ; qui provoque, en se réclamant d'un universalisme abstrait, l'oubli des traditions et l'érosion des modes de vie différenciés ; qui, sous couvert de « *neutralité* », généralise le scepticisme moral et qui, d'une façon plus générale, reste en fonction même de ses principes nécessairement insensible aux notions d'appartenance, de valeurs communes et de destin partagé.

*La dissolution du lien social résulte du libéralisme, facteur d'atomisation sociale*

### ***Le libéralisme défait les communautés***

Les reproches que les communautariens adressent au libéralisme sont tantôt limités à la seule philosophie politique, tantôt étendus à une conception plus générale de l'homme et de la société. On peut les énumérer rapidement. D'après les communautariens, le libéralisme néglige et fait disparaître les communautés, qui sont un élément fondamental et irremplaçable de l'existence humaine. Il dévalue la vie politique en considérant l'association politique comme un simple bien instrumental, sans voir que la participation des citoyens à la communauté politique est un bien intrinsèque constitutif de la vie bonne. Il

est incapable, quand il ne les nie pas, de rendre compte de manière satisfaisante d'un certain nombre d'obligations et d'engagements, tels ceux qui ne résultent pas d'un choix volontaire ou d'un engagement contractuel, comme les obligations familiales, la nécessité de servir son pays ou de faire passer le bien commun avant l'intérêt personnel. Il propage une conception erronée du moi en se refusant à admettre que celui-ci est toujours « *encastré* » (embedded) dans un contexte social-historique et, en partie au moins, constitué par des valeurs et des engagements qui ne sont ni objets d'un choix ni révocables à volonté.

*Le libéralisme suscite une inflation des droits qui n'a plus grand chose à voir avec le droit lui-même*

Il suscite une inflation de la politique des droits, qui n'a plus grand chose à voir avec le droit lui-même (réclamer ses droits, c'est désormais seulement chercher à maximiser ses intérêts au détriment des autres), et produit un nouveau type de sociétaire, l'« *individualiste dépendant* » (Fred Siegel), en même qu'un nouveau type de système institutionnel, la « *république procédurale* » (Michael J. Sandel). Il exalte à tort la justice comme la « *vertu première des institutions sociales* », au lieu d'y voir un palliatif qui ne possède qu'une « *vertu de remède* » et s'impose surtout quand les vertus communautaires font défaut. Il méconnaît enfin, du fait de son formalisme juridique, le rôle central que jouent la langue, la culture, les moeurs, les pratiques et les valeurs partagées, comme bases d'une véritable « *politique de reconnaissance* » des identités et des droits collectifs.

Pour les communautariens, l'homme se définit au contraire avant tout comme un « *animal politique et social* ». Il s'en déduit que les droits ne sont pas des attributs universels et abstraits, produits par une « *nature* » distincte de l'état social et qui constitueraient par eux-mêmes un domaine autonome, mais l'expression des valeurs propres à des collectivités ou des groupes différenciés (le droit d'un individu à parler sa langue est indissociable du droit à l'existence du groupe qui la pratique), en même temps que le reflet d'une théorie plus générale de l'action morale ou de la vertu. La justice se confond avec l'adoption d'un type d'existence (la vie bonne) ordonné aux notions de solidarité, de réciprocité et de bien commun. La « *neutralité* » dont se prévaut l'Etat libéral est regardée soit comme désastreuse dans ses conséquences, soit plus généralement comme illusoire, car renvoyant implicitement à une conception singulière du bien qui ne s'avoue pas comme telle.

*Pour les communautariens, l'homme est avant tout un « animal politique et social »*

Je n'examinerai évidemment pas ici dans le détail tous ces aspects de la critique communautarienne. Je ne donnerai qu'un exemple, tiré de la théorie du moi (self), telle qu'on la trouve surtout formulée chez Michael J. Sandel.

### ***La théorie du moi de Sandel***

Le libéralisme définit l'individu comme ce qui reste du sujet une fois qu'on lui a enlevé toutes ses déterminations personnelles, culturelles, sociales et historiques, c'est-à-dire qu'on l'a extrait de sa communauté. Il postule par ailleurs l'autosuffisance des individus par rapport à la société et soutient que ces individus poursuivent leur meilleur intérêt en faisant des choix libres et rationnels sans que le contexte social-historique dans lequel ils les font pèse sur leur capacité d'exercer leurs « *pouvoirs moraux* », c'est-à-dire de choisir une conception particulière de la vie bonne. Pour soutenir cette conception du

sujet, les libéraux sont implicitement tenus de regarder comme contingent ou négligeable tout ce qui est de l'ordre de l'appartenance, du rôle social, du contexte culturel, des pratiques et des significations partagées : lorsqu'il « *entre* » en société, l'individu n'engage jamais la totalité de son être, mais seulement la part de lui-même qu'exprime sa volonté rationnelle. Pour les communautariens, au contraire, une idée présociale du moi est tout simplement impensable : l'individu trouve toujours la société déjà là — et c'est elle qui ordonne ses références, constitue sa manière d'être au monde et modèle ses visées.

*A l'idée présociale du moi  
des communautariens ...*

*... s'oppose la  
« décontextualisation » du  
sujet comme fondement de sa  
liberté chez les libéraux*

Du point de vue libéral, la « *décontextualisation* » du sujet est le fondement de sa liberté. Les individus ayant des désirs différents, tout principe dérivé de ces désirs ne peut être que contingent. Or, la loi morale exige une fondation catégorique, et non pas contingente. Même un désir aussi universel que le bonheur ne peut servir de fondement, car l'idée qu'on s'en fait est éminemment variable. C'est pourquoi Kant fait reposer tout son système sur l'idée de liberté dans les relations entre les êtres. Le juste, dit-il, n'a rien à voir avec la fin que les hommes ont par nature ou avec les moyens qui permettent de l'atteindre. Son fondement doit donc être recherché en amont de toute fin empirique, en l'occurrence dans le sujet capable de volonté autonome. « *Mais, demande Sandel, qu'est-ce qui me garantit que je suis un tel sujet, capable de faire appel à la pure raison pratique ? Strictement parlant, rien ne me le garantit : le sujet transcendantal n'est qu'une possibilité — une possibilité que je suis tenu de postuler si j'entends me considérer comme agent moral libre (...)* C'est seulement si mon identité n'est jamais liée aux objectifs et aux intérêts que je peux avoir à tout moment que je peux me penser moi-même comme un agent capable de faire ses choix de manière libre et indépendante ».

*« Une liberté complète serait  
un espace vide dans le rien  
n'aurait de valeur »*

Or, pour les communautariens, le problème est que cette liberté « *moderne* » — liberté « *négative* », comme le dit Isaiah Berlin —, dans la mesure même où elle se donne comme indépendante de toute détermination, a toutes chances d'être, non seulement formelle, mais vide de sens. « *Une liberté complète, écrit Taylor, serait un espace vide dans lequel rien n'aurait de valeur, où rien ne vaudrait rien* ». Toute volonté de subordonner la totalité des présupposés de notre situation sociale à notre pouvoir d'autodétermination rationnelle se heurte en effet au fait que l'exigence de libre détermination de soi est elle-même indéterminée. « *Imaginer une personne incapable d'attachements constitutifs, conclut Sandel (...)* ne revient pas à concevoir un agent idéalement libre et rationnel, mais à imaginer une personne totalement dépourvue de caractère et de profondeur morale ».

### ***Je suis tout ce qui me constitue***

A cette conception procédurale du moi, Michael J. Sandel oppose une conception constitutive dans laquelle le moi, loin d'être antérieur aux fins qu'il se donne, est lui-même constitué par des fins qui ne sont qu'en partie l'objet de ses choix. La distance entre les caractéristiques que je possède et la personne que je suis est du même coup abolie : je suis tout ce qui me constitue et je ne peux faire usage de ma raison que dans le cadre qui est le mien. Le moi, en d'autres termes, est toujours pris dans un contexte dont on ne peut l'abstraire.

Les individus doivent moins être considérés comme des sujets séparés que comme des membres d'une collectivité

Il est situé et incarné. Dès lors, la communauté n'est plus un simple moyen pour l'individu de réaliser ses fins, ou encore un simple cadre des efforts qu'il déploie pour rechercher son meilleur avantage. Elle est au fondement des choix qu'il effectue, dans la mesure même où elle contribue aussi à fonder son identité. Dans cette perspective, écrit Sandel, les individus doivent moins être considérés « *comme des sujets séparés ayant certaines choses en commun que comme des membres d'une collectivité donnée ayant tous des traits particuliers* ». Il en résulte que le mode de vie social-historique est inséparable de l'identité, tout comme l'appartenance à une communauté est inséparable de la connaissance de soi, ce qui signifie, non seulement que c'est à partir d'un mode de vie donné que les individus peuvent opérer des choix (y compris des choix opposés à ce mode de vie), mais aussi que c'est encore ce mode de vie qui constitue en valeurs ou en non-valeurs ce que les individus considèrent ou non comme valables.

### ***Communautarisme « constitutif » et « sentimental »***

Sandel distingue ici avec netteté le communautarisme « *constitutif* » du communautarisme « *instrumental* » ou « *sentimental* ». Le communautarisme instrumental se borne à souligner l'importance de l'altruisme dans les relations sociales. Le communautarisme sentimental y ajoute l'idée que ce sont les pratiques altruistes qui permettent le mieux de maximiser l'utilité moyenne. Mais ces deux attitudes ne sont pas incompatibles avec la théorie libérale. Le communautarisme « *constitutif* », au contraire, ne possède aucun caractère optionnel, mais repose sur l'idée qu'il est tout simplement impossible de conceptualiser l'individu en dehors de sa communauté ou des valeurs et des pratiques qui s'y expriment, car ce sont ces valeurs et ces pratiques qui le constituent en tant que personne. L'idée fondamentale est alors que le moi est découvert plus que choisi, car par définition on ne peut choisir ce qui est déjà donné.

Les communautariens affirment ainsi que tout être humain est inséré dans un réseau de circonstances naturelles et sociales qui constituent son individualité et déterminent, au moins en partie, sa conception de la vie bonne. Cette conception, ajoutent-ils, vaut pour l'individu, non en tant qu'elle résulte d'un « *libre choix* », mais parce qu'elle traduit des attachements et des engagements qui sont constitutifs de son être. *De telles allégeances, précise Sandel, vont au-delà des obligations que je contracte volontairement et des 'devoirs naturels' que je dois aux êtres humains en tant que tels. Elles sont ainsi faites que je leur dois parfois plus que la justice ne le demande ou même ne l'autorise, non du fait des engagements que j'ai contractés ou des exigences de la raison, mais en vertu même de ces liens et de ces engagements plus ou moins durables qui, pris tous ensemble, constituent en partie la personne que je suis* ».

Une communauté authentique n'est donc pas une simple réunion ou addition d'individus. Ses membres ont en tant que tels des fins communes, liées à des valeurs ou à des expériences partagées, et pas seulement des intérêts privés plus ou moins congruents. Ces fins sont des fins propres à la communauté elle-même, et non pas des objectifs particuliers qui se trouveraient être les mêmes chez tous ou chez la plupart de ses membres. Dans

une simple association, les individus regardent leurs intérêts comme indépendants et potentiellement divergents les uns des autres. Les rapports existant entre ces intérêts ne constituent donc pas un bien en soi, mais seulement un moyen d'obtenir les biens particuliers recherchés par chacun. La communauté, au contraire, constitue un bien intrinsèque pour tous ceux qui en font partie, affirmation que les communautariens présentent soit comme généralisation psychologique descriptive (les êtres humains ont besoin d'appartenir à une communauté), soit comme généralisation normative (la communauté est un bien objectif pour les êtres humains).

La communauté constitue un bien intrinsèque pour tous ceux qui en font partie

### **Conclusion**

Je pense que ce qui précède aura suffi à montrer ce qui sépare et oppose libéraux et communautariens. Au-delà de cette opposition, je voudrais néanmoins signaler, pour finir, qu'il existe aussi des points de convergence. Presque tous les communautariens, par exemple, critiquent le centralisme et la bureaucratie étatique, et prônent des formes variées de démocratie participative et d'initiative locale. Le fond de leur message est que si l'on ne peut redonner vie à des communautés organiques ordonnées à l'idée de bien commun et de valeurs partagées, la société n'aura pas d'autre alternative que l'autoritarisme ou la désintégration. Si certains se proposent de revitaliser les traditions, beaucoup se réclament d'une tradition de « *républicanisme civique* » qui a connu son apogée dans les républiques italiennes de la fin du Moyen Age. Aux Etats-Unis, cette tradition emprunte autant à Machiavel et Hannah Arendt qu'à Thomas Jefferson, Patrick Henry et John Dewey.

Le communautarisme semble déboucher sur une remise en cause de l'Etat-nation et sur un certain renouveau de l'idée fédéraliste

La notion de renouveau d'une citoyenneté active en constitue le centre, de pair avec une redéfinition de la vie démocratique axée sur l'idée de participation, de reconnaissance et de bien commun. « *La notion centrale de l'humanisme civique*, écrit ainsi Charles Taylor, *est que les hommes trouvent leur bien dans la vie publique d'une république de citoyens* ». Le communautarisme semble par là devoir déboucher sur une remise en cause de l'Etat-nation et sur un certain renouveau de l'idée fédéraliste.

# LES COMMUNAUTARIENS CONTRE LA MODERNITE

André BERTEN

Monsieur de Benoist m'a facilité la tâche en présentant une synthèse qui me semble remarquable des principaux points de la pensée communautarienne et son opposition à la pensée libérale. Je vais donc essayer de laisser de côté ce qui recouvrirait de façon trop évidente ce qu'il a dit.

## *Libéraux et libertariens*

Commençons par une petite élucidation de vocabulaire. Il faut se rendre compte que le débat entre les libéraux et les communautariens aux Etats-Unis s'est surajouté à un débat préalable entre libéraux et libertariens. Les libéraux (« *liberals* ») aux Etats-Unis constituent une position centriste et relativement égalitariste qui est née du New Deal. La figure exemplaire du libéralisme à l'américaine est John Rawls et son ouvrage *A Theory of Justice*, (1971). Si les libéraux maintiennent une priorité radicale aux droits et aux libertés, ils adoptent malgré tout des positions sociales différentes de celles adoptées par exemple par Robert Nozick. Une des premières réactions à la *Théorie de la Justice* a été libertarienne, exprimée par Nozick dans son livre *Anarchie, Etat et Utopie* (1974) qui joignait une forme de libéralisme politique, qui est une vieille tradition américaine, avec les formes de libéralisme économique les plus fortes, celles que l'on trouve chez Hayek ou chez Friedman. Cette caractéristique distingue les libertariens des libéraux. D'ailleurs, par certains aspects, ce courant libertarien correspond mieux à ce qu'on entend par libéraux en France. Donc, il ne faut pas se tromper lorsqu'on envisage le débat entre libéraux et communautariens. La première attaque contre les grands libéraux, Rawls, Dworkin..., a été d'abord une attaque que l'on dit de « *droite* », en tout cas, elle fut instiguée par les libertariens. Il y a eu d'autres attaques qui venaient des radicaux de gauche, par exemple du marxisme analytique.

Le débat communautarien se situe de façon tout à fait différente ; Alain de Benoist l'a très bien présenté. Les thèses des communautariens étaient nouvelles, au moins aux Etats-Unis, parce que Rawls a écrit la *Théorie de la Justice* contre l'utilitarisme et donc contre l'idée que la croissance économique fournissait une sorte de bien-être moyen et que, de ce point de vue, le problème des inégalités et celui du respect absolu des libertés n'étaient pas très importants. Or les attaques communautariennes qui ont, me semble-t-il, des résonances avec des traditions avec lesquelles nous sommes plus familiers sur le Continent, avaient une toute autre teneur. Il y a quatre principaux auteurs communautariens : Michael Sandel, Alasdair MacIntyre (auteur de *Après la vertu* et de *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*), Charles Taylor et Michael Walzer. Outre ses représentants qui ont lancé le mouvement communautarien

dans les années 80, il y a toute une nébuleuse de penseurs autour des communautariens. Je dirais de façon presque caricaturale que tout sociologue est communautarien d'une certaine façon, car les idées développées par Sandel sur le fait qu'il y a un certain conditionnement social et culturel des individus, est quelque chose de tout à fait évident et incontestable, mais qui à mon avis n'invalide pas un certain nombre de thèses libérales.

Ricoeur : une éthique du bien  
commun doit surmonter les  
apories du libéralisme

Par exemple, Robert Bellah et toute son équipe ont défendu, aux Etats-Unis, des thèses sociologiques très proches des thèses communautariennes, bien avant les communautariens eux-mêmes. Des penseurs politiques qui nous sont plus familiers comme Hannah Arendt ou Leo Strauss, traduits en français depuis bien longtemps, ont aussi pas mal d'accointances avec le courant communautarien. Des philosophes néo-aristotéliens - je pense à Hans Jonas ou Gadamer en Allemagne, et Ricoeur en France - sont également proches de cette pensée. Ricoeur, dans l'ouvrage *Soi-même comme un autre*, présente ainsi les différents moments de l'éthique et de la morale. Il reconnaît, avec les libéraux, qu'il faut certainement tenir compte des règles morales qui ont une prétention universelle, par exemple la formulation de droits que l'on trouve chez Kant et dans le kantisme, ou dans le libéralisme de John Rawls. Mais, en dernière instance, c'est une éthique du bien commun qui doit surmonter les apories du libéralisme. Donc, je n'hésite pas à placer Paul Ricoeur dans le courant communautarien. Ensuite, on trouve des auteurs républicains dans la tradition de Machiavel comme Quentin Skinner.

### *Une critique de la Modernité*

On ne peut unifier les  
communautariens que de  
façon négative

Quel est le trait le plus commun à cette nébuleuse des communautariens? On ne peut les unifier que de façon négative. Ils manifestent une méfiance, et parfois une critique très radicale, vis-à-vis de la modernité et de certains de ses caractères, tels la rationalité ou la prépondérance donnée à l'individu rationnel, l'émergence de l'individualisme qui les choque, la différenciation des sphères comme par exemple la séparation radicale entre la morale et la politique, entre l'Eglise et l'Etat ; l'idée même de laïcité peut faire problème à un grand nombre de communautariens, de même que la liberté, les droits individuels, la méfiance à l'encontre de l'Etat que manifeste tout libéral. Tous ces éléments typiquement modernes ont suscité une critique communautarienne. On peut comprendre un certain nombre de réactions communautariennes, car si on fait une analyse de la modernité, il faut tenir compte aussi d'éléments pathologiques. La modernité n'est pas bien sûr positive à 100%.

L'intérêt de l'attaque communautarienne est d'avoir mis le doigt sur un certain nombre d'insuffisances de la pensée libérale. Je ne pense pas qu'elle ait donné lieu à une déroute de cette dernière, loin de là. Mais je constate que les principaux tenants de la pensée libérale aux Etats-Unis ont, au cours du débat avec les communautariens, fait un chemin qui les font adopter aujourd'hui une position moyenne. Ils ont intégré un certain nombre des critiques communautariennes, répondu à beaucoup d'objections et dénoncé le fait que certaines critiques étaient déplacées et ne touchaient pas aux fondements du libéralisme. Mais ils ont concédé un certain nombre de choses. On pourrait le montrer chez Dworkin et Kymlicka. John Rawls est un bon exemple de cette évolution. La *Théorie de la Justice* de 1971 était un livre rigoureusement

libéral au sens où les principes de justice affirmaient effectivement la priorité absolue des libertés et des droits fondamentaux par rapport à l'égalité des chances, ou à ce que Rawls appelait le « *principe de différence* », c'est-à-dire la nécessité de penser le développement économique en fonction aussi de l'avantage des plus mal-lotés d'après le principe visant à maximiser la situation des plus désavantagés. Or, son ouvrage de 1993, *Political Liberalism* (qui a été presque immédiatement traduit) présente de ce point de vue un certain nombre de concessions. La plus importante vise la définition même du libéralisme.

### ***Le libéralisme de John Rawls***

Au fond, le libéralisme n'est pas une théorie abstraite, absolue, a-historique et sans fondements sociologiques. Rawls reconnaît que défendre les positions libérales, la neutralité de l'Etat et les droits absolus, n'a de sens que par rapport à une tradition, la tradition même du libéralisme. C'est une concession majeure à certaines thèses communautariennes. Certes, la tradition défendue par les libéraux se démarque de façon importante de la conception de la tradition qui est à la base des positions communautariennes. Les libéraux peuvent reconnaître que l'individu n'est pas un être souverain qui choisit absolument les valeurs auxquelles il va adhérer, ni un être absolument libre qui détermine sans présupposés le bien et la finalité qu'il vise. Néanmoins, le monde libéral s'est construit sur l'exigence normative de l'autonomie et de l'indépendance de l'individu, et cela constitue un trait spécifique de sa « *tradition* ». Il est alors très important de comprendre que si le monde libéral peut être un monde consistant qui a une substance réelle, c'est bien parce qu'il a fait la preuve dans l'histoire que l'exercice des valeurs libérales est aussi une forme de culture politique tout à fait viable. Rawls définit les citoyens de nos sociétés démocratiques libérales comme ayant deux pouvoirs moraux. Le premier pouvoir, dit-il, est la rationalité. Selon Rawls, un individu rationnel est celui qui possède les facultés de jugement et de délibération nécessaires à la recherche des fins et des intérêts qui lui sont particuliers (qui est capable de se former une conception du bien, de la réviser éventuellement ou d'en changer). Mais le second pouvoir est le sens de la justice : il qualifie l'individu comme raisonnable. La tradition libérale comporte ainsi une certaine conception de la justice (dont la « *justice comme équité* » de Rawls n'est qu'une conception possible).

*Défendre les positions libérales n'a de sens que par rapport à la tradition même du libéralisme*

C'est pourquoi, par rapport aux conceptions communautariennes qui affirment que l'individu n'est pas un être absolument désincarné et désengagé, il me semble qu'on peut soutenir une position politique libérale qui pose que quels que soient les engagements et les enracinements de l'individu, l'Etat doit lui permettre, et non l'obliger, de changer ses options fondamentales. C'est l'idée qu'un individu peut se convertir ou abandonner la religion dans laquelle il a été élevé. C'est quelque chose qui doit lui être reconnu comme un droit fondamental, une possibilité reconnue politiquement.

Je vais développer deux thèmes communautariens qui me semblent importants. Le premier concerne la morale et l'épistémologie politique ou la manière dont on conçoit les rapports entre le moral et le politique. L'autre point concerne la question sociologique.

## *La théorie du contrat social*

Du point de vue de la morale politique, la critique fondamentale des communautariens vise la conception de la société comme le résultat d'un contrat social. Or l'idéologie contractualiste oriente fondamentalement la pensée politique moderne. Tout penseur politique moderne d'une certaine façon est contractualiste. Cela ne veut pas dire que le contrat social a véritablement existé, mais que le modèle selon lequel on doit penser une société pluraliste est le modèle selon lequel les individus se mettent d'accord pour savoir le genre de société à mettre en oeuvre. Or, les communautariens soutiennent que cette fiction est nuisible parce qu'elle rend contingent et secondaire ce qui constitue véritablement les traditions. Le modèle vient de Descartes qui a dit que rien de ce qui lui a été enseigné par les Anciens n'a de valeur et qui recommence à zéro. Les communautariens soutiennent que le modèle libéral politique du contrat social pose qu'à tout moment on peut repenser la société à partir de rien. Ce n'est pas tout à fait faux bien sûr ; cependant, nous libéraux pensons la société à partir d'une tradition.

Quels que soient les engagements de l'individu, l'Etat doit lui permettre de changer ses options fondamentales

Cela implique aussi me semble-t-il une épistémologie, c'est-à-dire une manière de concevoir le jugement politique. Les libéraux défendent l'idée que des arguments qui sont liés à des engagements philosophiques ou religieux ne sont pas des arguments qui doivent être développés pour constituer les règles de la société. Par exemple, les règles de justice ne doivent pas être justifiées à partir de nos croyances religieuses. Les communautariens estiment, eux, que la laïcité, entendue comme neutralité de l'Etat, est une sorte d'utopie ; non pas qu'il faille avoir un Etat intégriste, un mélange absolu entre l'Eglise et l'Etat, mais qu'il est impossible que n'interviennent pas dans le débat politique nos croyances les plus profondes. Donc cette séparation entre le moral et le politique qui est une des thèses des libéraux est une pure illusion qui ne peut être au fond que mensongère par rapport à ce qui est véritablement en jeu dans les débats.

Libéraux : les règles de justice ne doivent pas être fondées sur des croyances religieuses

Je vais ajouter un élément qui concerne les questions anthropologiques et sociologiques. Un des reproches fondamentaux qui a été fait aux libéraux est celui-ci : les communautés, en tant que telles, ont une valeur. Si nous laissons la société fonctionner selon les règles de la liberté individuelle, c'est-à-dire selon les règles du marché, il y a de grandes chances pour qu'un certain nombre d'identités culturelles disparaissent, soit parce qu'elles sont minoritaires, soit parce qu'elles n'ont pas les moyens de se maintenir, ou encore parce que les règles du libre marché culturel ne se réfèrent pas à la valeur culturelle des groupes : elles sont de nature économique. La critique communautarienne défend l'idée que le libéralisme politique n'a pas d'autres méthodes pour valoriser les libertés que celle du marché. Par rapport à d'autres valeurs (religieuses, artistiques ou esthétiques, etc.), le marché est une méthode qui ne permet pas de préserver les entités culturelles spécifiques.

Communautariens : la laïcité est une utopie

# REPENSER L'INDIVIDUALISME

Alain LAURENT

De nombreux ouvrages parus en France aussi bien qu'aux Etats-Unis depuis quelques années le proclament à l'envi : nous vivons à l'ère de l'individu « *incertain* », « *zappeur* » invétéré, d'une part vulnérable, paumé, déboussolé - et de l'autre replié sur lui-même, reclus dans son petit bonheur privé. Avec à la clé une société aussi anomique qu'anémique, « *atomisée* », vide ou en quête de « *sens* ». Pour ces publications assurément intéressées à le faire accroire, pas de doute possible : cet état de choses a pour cause majeure le plein règne de l'« *individu-roi* », d'un individualisme effréné et forcément forcené, et de l'« *argent-roi* », donc d'un capitalisme « *sauvage* » et débridé. Bref, le plein règne du nouveau « *grand satan* » de la post-modernité : l'ultra-libéralisme, comme « *ils* » disent..

L'ultra-libéralisme, le  
nouveau « grand satan » de  
la post-modernité

Au regard des critères rigoureux et classiques qui circonscrivent les réquisits de l'idée d'individualisme (le libre jeu d'acteurs caractérisés par leur indépendance individuelle de décision et d'action, par une autonomie réfléchie et responsable, par leur singularité et enfin par la poursuite de leur intérêt propre), un tel diagnostic apparaît largement dénué de toute pertinence. Les « *zombies* » et autres clones grégaires à pseudo-autonomie assistée et avides de sécurité, effrayés par la solitude et fuyant leur responsabilité propre, n'ont rien à voir ni avec les rudes Individus souverains, entreprenants et confiants en eux-mêmes, animés d'estime de soi et comptant d'abord sur leur propre force de la vraie tradition individualiste, ni avec les valeurs avérées de celui-ci : effort, mérite, fierté. On en est bien plutôt au degré zéro de l'individualisme, ou du moins réduits à un individualisme alors purement formel, dégénéré et caricatural.

Narcissisme hédoniste ...

Cela étant, et sans pour autant ramener tout l'actuel jeu de société à ces traits débilissants, il est malheureusement exact que l'ère du soi-disant « *individualisme démocratique de masse* » se caractérise entre autres par trois tendances dégénérescentes dominantes :

... relativisme erratique ...

- Un narcissisme hédoniste qui sonne creux : la soumission boulimique aux caprices et pulsions immédiats étant souvent devenue la seule norme, l'individu se trouve alors en proie à l'envie (jouir passivement de tous les « *droits* » et ne surtout pas voir une tête qui dépasse), à l'ennui et à la peur de ne pas être aimé des autres ; dans ces conditions, « *être soi-même* » se ramène au culte d'un ego surgonflé par du ... vide car en « *manque* » de reconnaissance et d'assurance, inapte à la sereine estime de soi et à la vertu (l'effort vers le meilleur) - et aboutit donc à la stérilité intérieure et à l'impasse.

- Un relativisme erratique qui ne mène nulle part: dès lors que

s'imposent le bon plaisir et le subjectivisme d'un sujet dépourvu de véritable consistance et de repères objectifs intérieurs, le libre arbitre raisonné disparaît au profit du ... libre arbitraire : tout est bon, tout est vrai et rien ne l'est, tout se vaut (bien que rien ne vaille, ce que *je* préfère...).

... et nihilisme contemporain

- Le nihilisme contemporain surgit de cette calamiteuse combinaison de narcissisme souffreteux et de relativisme désabusé, de cet effacement de la vertu et d'une hiérarchie lucide des valeurs. Il n'y a effectivement plus de « *sens* » ... commun lorsque prévalent la haine de soi et l'absence d'un « *soi* » fort et créateur. Il n'y a plus d'individu digne de ce nom, non plus. Et pas davantage de fructueuse coopération possible ...

Tout le problème est de savoir comment on en est arrivé là, sans encore une fois sombrer dans l'apocalyptisme. Et s'il faut croire la nouvelle plainte qui monte, accusant l'individualisme libéral et son « *laissez-faire* » d'être les vecteurs principaux de cette déliquescence des plus paradoxales, puisqu'elle les contaminerait eux-mêmes.

## I - LA FAUSSE PISTE COMMUNAUTARIENNE

Un sérieux goût de déjà-vu ...

Que l'individualisme libéral soit le principal auteur des maux dont souffrirait la modernité, ce fut là longtemps le cheval de bataille enfourché par les socialistes et gauchistes de tous poils, par les tenants de l'extrême-droite et les diverses expressions du catholicisme. L'antienne est désormais reprise et développée avec insistance par le courant communautaire né aux Etats-Unis il y a une dizaine d'années, et qui commence à essaimer sur le vieux continent. Mais on ne résistera pas en passant au plaisir de rappeler à ceux qui ont la mémoire courte, que de 1920 à 1944 déjà, le salut conjoint dans l'anti-individualisme et la réinvention de la communauté fut le leitmotiv du maurrassisme, du personnalisme. .. « *communautaire* » à la Mounier puis du pétainisme ... A priori, donc, rien de nouveau sous le soleil : tout cela risque d'avoir un sérieux goût de déjà-vu...et se trouve fortement marqué et connoté sur le plan des tropismes idéologiques.

### *I - Le communautarisme comme remède providentiel à la subversion individualiste/libérale*

Pour les communautariens, ce qui fait l'identité humaine, c'est le lien social entendu de manière à la fois très traditionaliste et très sociologiste : pratiques sociales partagées, contexte historique, traditions communes. Le propre de l'être humain est d'être *situé, enraciné, enchâssé* dans un groupe ontologiquement premier et érigé en véritable sujet collectif autosubsistant, auquel il *appartient* (au double sens du terme) corps et âme : l'individu ne s'appartient donc pas et n'existe pas comme entité fondamentalement distincte et autonome. De ce même groupe de référence, il reçoit déjà toute constituée la substance de sa conception du bien, de la « *vie bonne* » et de la vertu. Sa personne n'est pas autre chose que l'ensemble de ses rôles sociaux constitutifs définis par la communauté. Son identité personnelle et ses fins dépendent avant tout de préconditions sociales et d'une intersubjectivité matricielle initiale.

L'individu ne possède par suite que secondairement des « *droits* » par rapport à cette communauté homogène et solidaire. S'il *peut* « *techniquement* » s'en émanciper en transcendant contexte et rôles sociaux, il ne *doit* moralement surtout pas le faire car ce n'est qu'en son sein qu'il peut trouver consistance et épanouissement - et s'en affranchir relèverait d'une perversion subversive nuisant à sa personne et à celle des autres. L'homme du communautarisme n'a le choix qu'entre une apostasie coupable et dissolvante - et le dévouement quasiment oblatif à la conservation d'un bien commun qui l'absorbe.

Dans l'optique  
communautarienne,  
l'individualisme libéral  
incarne un repoussoir  
radical

On imagine ainsi aisément que dans l'optique communautarienne, l'individualisme libéral incarne un repoussoir radical et soit tenu pour directement responsable de la supposée désintégration sociale ambiante. Censée professer une « *neutralité axiologique* » et une approche purement « *procédurale* » des affaires humaines, la société libérale ne pourrait que générer une privatisation généralisée de l'existence qui « *atomise* », fragmente, isole et déracine les êtres. D'essence séparatiste et dissociatrice, elle saperait et dissoudrait les allégeances et encastres naturels. Elle induirait des individus *désengagés* ne pouvant connaître la vie bonne puisque vertu et identité substantielle leur seraient de fait interdits. Foncièrement transgressive, la société libérale aggraverait la santé morale des personnes et des communautés - et il conviendrait par conséquent d'en finir avec le type de vie artificielle et pathologique qu'elle impose : donc avec l'ordre libéral lui-même. Pour reconstituer un monde tissé de communautés juxtaposées ou emboîtées.

## ***2 - Un néo-tribalisme paternaliste et hyper...relativiste***

Le projet et le diagnostic communautariens « *pèchent* » sur deux points majeurs : une présentation intellectuelle falsificatrice des fondements de la société libérale, et l'incapacité à éviter de resommer dans un retour aux schèmes sociologiques et éthiques de la vie tribale.

Il est faux de prétendre que  
la société libérale est  
axiologiquement « neutre »

Tout d'abord, il est manifestement erroné de prétendre que la société libérale est axiologiquement « *neutre* », qu'elle se résume à une simple addition de préférences subjectives où tout se réduirait à une quête utilitariste. Si, en première analyse, elle renvoie à une méta-éthique d'apparence neutre seulement chargée d'assurer la coexistence d'une pluralité de conceptions du bien, il est fort clair qu'en impliquant ainsi le respect d'une égalité en droit des individus et en privilégiant leur liberté à la fois comme fin en soi et comme moyen d'accéder au bien, elle pose des valeurs suprêmes et instaure un ... bien commun (condition commune de possibilité d'un accès personnel à un bien singulier) qui sont rien moins que neutres ou dissolvants. Si favoriser des conduites individuelles responsables, justes et tolérantes est réputé « *neutre* » sur le plan moral, c'est que les mots n'ont plus de sens. Liberté, responsabilité, justice et tolérance sont d'éminents « *biens* » substantiels - et ils le sont tellement que ce sont eux qui définissent communément ce qu'on appelle une vie *civilisée* - et qu'ils sont les premiers à être supprimés et niés par les despotismes (ce qui ne paraît jamais être un problème pour les communautariens...).

On ajoutera en outre que dans la société libérale, rien n'empêche qui que ce soit de s'associer volontairement à d'autres pour vivre de manière

communautaire pour leur propre compte. Et que les tendances relativistes/nihilistes relevées au début ont certainement plus pour cause l'emprise de l'étatisme et la persistance d'une culture collectiviste préjudiciables à l'exercice raisonné d'une véritable responsabilité individuelle.

Quant au modèle communautarien, il apparaît à un tel point véhiculer des anti-valeurs ... dissolvantes (de la liberté responsable) et des anti-concepts cognitifs qu'on se demande comment à l'orée du troisième millénaire des esprits avisés peuvent oser proposer une aussi triviale réédition du vieux holisme tribal (à moins que ce ne soit une expression supplémentaire de la débâcle millénariste ?).

Liberté, responsabilité,  
justice et tolérance sont  
d'éminents « biens »  
substantiels

Les excellentes raisons de lui récuser toute validité sociologique, éthique et politique - et ceci au nom des valeurs cardinales dont s'est nourrie la civilisation occidentale dans son évolution historique vers la société ouverte (Bergson, Popper, Hayek ...) - ne manquent pas. On peut les articuler comme suit :

Sacralisation de l'héritage social collectif, ce qui implique une conception ultra-déterministe de l'être humain ainsi réduit à l'état de « *produit social* », une assignation à résidence forcée et surveillée dans le groupe d'origine et un recours à un conditionnement extorquant le « *consentement* » (?) à cet enfermement.

- Viol des fondements de la nature humaine à laquelle est déniée le droit élémentaire de librement user de sa capacité d'autodétermination ; l'encastrement d'autorité dans la communauté est une ... castration de l'individu, dont l'issue logique est le sacrifice de soi au groupe.

- Contravention aux réquisits les plus évidents de l'éthique, laquelle, si elle va sans s'asseoir sur une liberté de choix, se trouve dès lors dépourvue de tout sens véritable et devient proprement immorale.

De quelle communauté  
concrète parle-t-on ?

- Flou total dans la réponse à la simple question : de *quelle* communauté concrète parle-t-on toujours ? Quelle est donc *ma* prétendue communauté d'assignation ? Le clan familial ? Le quartier ou le village où je vis ? La corporation professionnelle ou l'entreprise où je travaille ? *Mon* (?) ethnie ou, pendant qu'on y est, *ma race* ? Ma religion (et si je n'en ai pas ?) ? La nation ? Ou tout cela à la fois ? Quel encercllement ! Et si d'aventure toutes ces appartenances se contredisaient ?

- Confusionnisme latent : avoir quelque chose en commun (des valeurs, par exemple), que ce soit d'ailleurs choisi ou non, n'entraîne pas nécessairement une vie communautaire ni l'appartenance à une communauté assimilable à une entité.

- Réification animiste de la communauté dissociée de ses membres et hypostasiée, dans la plus pure tradition holiste, en entité autonome surplombant les êtres humains agissants et seuls vivants, on *n'appartient* pas par nature à une communauté, on la *constitue*.

- Dérive vers un *hyper-relativisme* de groupe : sans aucun souci critique de rechercher une vérité universelle, les traditions et coutumes d'un groupe toujours historiquement contingentes sont érigées en « *vérités* » locales de fait. C'est la mort de la liberté rationnelle de l'esprit.

- Impérialisme idéologique sous-jacent dans la référence à un « *bien commun* » substantiel qui, compte tenu de la diversité naturelle des conceptions du bien, ne peut qu'être que l'imposition coercitive d'une d'entre elles par certains et parce que cela satisfait leurs fantasmes ou leurs rêves de pouvoir paternaliste.

Avoir quelque chose en commun n'entraîne pas nécessairement une vie communautaire

- Mise en place obligée de fantastiques dispositifs de contrôle social inquisitoriaux afin de prévenir ou de sanctionner désobéissances, insoumissions, déviances et dissidences : dans le micro-despotisme quotidien du communautarisme, la chasse aux esprits libres et autres hérétiques est ouverte en permanence .Il faudra bien rééduquer les nouveaux *asociaux*.

En définitive et globalement parlant, la solution communautarienne ne peut pas aboutir à autre chose qu'à une retribalisation du vivre-ensemble ainsi qu'à une sorte de *communisme* culturel et moral. Derrière cet idéal du « *kibboutz* » se tapit la nostalgie de la société close et le désir d'y faire régresser tout le monde. Il suffit de substituer « *classe* » ou « *race* », ces autres *collectifs* à fixation jousseuse, pour découvrir un schème sociologique bien connu à l'oeuvre. Autant dire qu'avec le communautarisme et la tentation totalitaire douce qui l'anime, la *communauté des hommes libres* chère à Aristote n'est pas en vue.

Dans le micro-despotisme communautarien, la chasse aux esprits libres est ouverte en permanence

## II - LA VOIE ROYALE DE L 'OBJECTIVISME RANDIEN ... 'AMELIORE'

Alors qu'Ayn Rand est désormais exclusivement connue comme « *prophète* » d'une éthique et d'une épistémologie objectivistes centrées sur l'affirmation de la vertu de l'égoïsme rationnel, la première période de sa carrière littéraire et intellectuelle (1934-1948) a été essentiellement placée sous le signe d'une revendication et d'une célébration de l'individualisme. C'est à celle-ci qu'il faut revenir pour comprendre en quoi l'objectivisme qui s'est ensuite greffé dessus pour en approfondir et mieux cadrer le sens peut offrir la solution de juste mesure permettant de dépasser les débordements antagonistes mais complices des relativismes du subjectivisme irrationnel d'une part, et du communautarisme néo-tribal de l'autre.

### 1 - L'individualisme selon Ayn Rand

« *Je crois que l'homme sera toujours un individualiste, qu'il le sache ou non, et je désire faire mon devoir de le lui faire comprendre* », « *Je peux dire que tous les livres que j'écrirai jamais seront toujours voués à la défense de la cause de l'individu* » (Ayn Rand Letters, 28/7/1934 et 5/7/1943) : comme le répète de plus aussi par ailleurs Ayn Rand tout au long de cette

période, la vocation de son oeuvre est d'être une dense et permanente profession de foi individualiste. A tel point qu'entre 1940 et 1944, son grand projet est d'écrire un pamphlet intitulé *The Individualist Manifesto* ou *The Individualist Credo* ou encore *The Moral Basis of Individualism* - qui finira par être publié sous forme de digest dans le ... *Reader's Digest* de janvier 1944 sous le titre *The Only Path to Tomorrow*.

La conception randienne en la matière se déploie à partir d'une alternative paradigmatique fondatrice : « *le conflit entre l'individualisme et le collectivisme* » - une question qui concerne d'abord « *la relation de l'homme aux autres hommes* ». Si le collectivisme renvoie bien sûr au primat du groupe sur l'individu et a naturellement partie liée avec l'altruisme et le tribalisme - ces bêtes noires randiennes - l'individualisme selon Ayn Rand est un « *code moral basé sur le droit inaliénable de l'homme de vivre pour lui-même et pour son propre compte* » (*Letters*, 17/4/1947).

Si elle insiste d'emblée sur la nature foncièrement éthique de l'individualisme (« *L'individualiste absolu est l'homme moral par excellence* » - précepte illustré dans le célèbre plaidoyer pro domo d'Howard Roark dans *The Fountainhead*, « *L'individualisme, qui signifie un genre de vie basé sur des droits individuels inaliénables, ne peut qu'être bien* »), il s'ensuit que tout ce qui se réfère à un collectif quelconque - groupe ou ... communauté - est proprement immoral. Car « *chaque homme existe de par son propre droit et non pour le compte du groupe* » (17/4/47). Raison pour laquelle l'individualisme, en exprimant le propre de la nature humaine et de ses plus hautes exigences, vaut par lui-même et non pour ses conséquences positives (démocratie, prospérité).

« Le droit inaliénable de l'homme de vivre pour lui-même et pour son propre compte »

## **2 - L'éthique objectiviste : la vertu de l'égoïsme rationnel**

Bien que cet approfondissement s'amorce dès *The Fountainhead*, ce n'est qu'à partir du début des années 50 qu'Ayn Rand commence à vouloir préserver l'individualisme de toute dérive subjectiviste en le « *calant* » sur le socle objectif des exigences d'une nature humaine définies par l'usage nécessaire et privilégié de la raison ainsi que par l'inhérence immanente de droits naturels.

Dès 1946, elle note que « *c'est seulement sur la base de la morale de l'individualisme (dont la raison est le critère fondamental - la morale a un fondement objectif) que chaque homme est libre de décider de ce qui est bien pour lui et seulement pour lui* ». Et il est revenu à Nathaniel Branden d'explicitier ainsi ce recentrement de l'individualisme sur l'éthique de l'égoïsme rationnel : « *Un homme qui cherche à fuir la responsabilité de conduire sa vie par sa propre pensée et ses propres efforts, et qui souhaite survivre en conquérant, gouvernant et exploitant les autres, n'est pas un individualiste. Un individualiste est un homme qui vit pour son propre compte et par son propre esprit. ..Un individualiste est avant tout et en tout un être de raison.. la rationalité est la précondition de l'indépendance et de la confiance en soi* » (*The Objectivist Newsletter*, avril 1962).

Au fondement anthropologique et ontologique de la perspective

objectiviste, il y a la double reconnaissance de l'existence, objective et universelle, d'une nature humaine et de son individuation radicale et première. Dans la réalité, il n'existe que des individus, chacun d'entre eux devant s'efforcer d'actualiser à sa manière singulière cette nature commune qui les pourvoit originellement d'une capacité spécifique de réflexion (conscience + raison) et du droit d'en librement user afin de réaliser la fin de tout être humain : d'abord (sur)vivre, puis mais corrélativement accéder au bonheur dans l'accomplissement de soi.

Pour Ayn Rand, vivre en tant qu'être humain - individuellement et rationnellement - c'est entreprendre de vivre pour soi et donc par soi, en propriétaire responsable de soi. Cette finalité éminemment « *égoïste* », qui fait de chaque individu une fin en soi, implique le déploiement de vertus et la définition d'un code de valeurs propres à en permettre la réalisation. Ce que seule la raison peut assurer dans un contexte de liberté de choix et d'intégrité créatrice de l'individu.

L'éthique objectiviste fait ainsi de la pratique de l'égoïsme « *rationnel* » puisqu'il découle logiquement des spécificités de la nature humaine et ne peut opérer efficacement que dans la prise en compte cohérente et rigoureusement conceptualisée du réel) une *vertu*, où *self-interest* et *self-esteem* s'enrichissent interactivement. Ce qu'Aristote, dont Ayn Rand se recommande explicitement, a fort magistralement exposé dans le livre IX de *l'Ethique à Nicomaque*.

« Un individualiste est avant tout et en tout un être de raison »

### ***3 - Une contribution aristotélicienne à l'édification d'une communauté d'hommes libres***

Interdisant logiquement de faire de l'individu un animal social sacrificiel livré aux calculs utilitaires et hédonistes des prédateurs et autres prêcheurs d'altruisme, l'éthique objectiviste offre le meilleur point d'appui possible pour amener les individus à entretenir des relations de respect et d'estime mutuels ainsi qu'une fructueuse coopération volontaire et contractuelle. L'égoïsme vertueux qu'elle prône se révèle fondamentalement bienveillant pour autrui : plus et mieux je poursuis mon intérêt rationnel propre, et plus et mieux les autres s'en trouvent. Et « *négativement* », car exempts de toute spoliation-coercition, et « *positivement* », car ils bénéficient des résultats de ma confiance et de ma créativité communes ou à un bien commun minimal et « *ouvert* » définissant une *méta-éthique* permettant d'accorder ensemble les souverainetés individuelles.

L'égoïsme randien implique le déploiement de vertus et la définition d'un code de valeurs propres à en permettre la réalisation

Pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité les individus sont potentiellement libres et responsables du choix de leur conception du bien - ce qui contrarie évidemment aussi bien ceux qui préfèrent demeurer cloîtrés dans un statut de mineurs ou de grands enfants devant être pris en charge, et ceux, les prédateurs paternalistes, qui risquent d'être privés de l'occasion d'exercer leurs talents de tuteurs hypocritement « *égoïstes* ».

L'alternative est donc claire :

- *Ou bien*, armés des principes venant d'être énoncés et qu'une éducation appropriée à la responsabilité de soi devrait instiller précocement dans les esprits, on s'efforce résolument d'entrer dans un monde vraiment *civilisé*, où

une civilité raisonnée et ouverte sert de matrice à la coexistence et la coopération des individualités singulières ...

- *Ou bien* l'on régresse soit dans une sorte d'anarchie erratique (subjectivisme, nihilisme, relativisme), soit dans une franche retribalisation juxtaposant une multiplicité de *communautés* chacune bien close sur l'arbitraire collectivisé des appartenances et des coûtures.

Dans ces deux derniers cas, rien ne pourra empêcher les vrais hommes libres (l'inverse de l'animal social) de faire sécession, d'entrer en dissidence et de se constituer en .. communauté discrète et éclatée de rebelles civilisés refusant de se laisser aller à la facilité comme d'appartenir et de communier en rond ...

*Plus et mieux je poursuis  
mon intérêt rationnel propre*

...

*... et plus et mieux les autres  
s'en trouvent*

# LE COMMUNAUTARISME : POUR QUOI FAIRE ?

Angelo PETRONI

Je voudrais commencer en reprenant les propos d'Alain Laurent, à savoir que le débat est sérieux. Il suffit de revenir au livre remarquable du sociologue Robert Nisbet intitulé «*The Sociological Tradition* » qui a été traduit aux éditions PUF dans la collection de Boudon. On trouve toujours la question qui s'est posée avec les deux révolutions du début du XIX siècle : Fustel de Coulanges, Tocqueville, et après bien sûr, Durkheim, Tarde. Peut-être ne vaut-il pas la peine de revenir sur ces éternelles questions ? Peut-être a-t-on fait des progrès depuis le début du XIXème siècle ? La connaissance a progressé et des choses que l'on tenait pour vraies se sont révélées fausses.

## *Une réaction contre la raison*

Je voudrais commencer par Joseph de Maistre et les «*Soirées de Saint-Pétersbourg* », car je crois qu'il exprime une des tendances de fond des communautariens. Il écrit : «*La famille est sans doute composée d'individus qui n'ont rien de commun suivant la raison. Mais suivant l'instinct de la persuasion universelle toute famille est une .*» C'est l'opposition instinct de la persuasion universelle contre raison qui me semble revenir aujourd'hui chez les communautariens. Je suis professeur de philosophie des sciences et comme tel je trouve qu'il faut bien considérer un personnage communautarien : Richard Rorty. Il vient d'une tradition analytique très rationaliste et aujourd'hui en vient à s'interroger sur la définition à donner à la raison. Pour lui, chaque communauté a ses règles rationnelles. Si vous croyez que c'est le soleil qui tourne autour de la terre, cela relève des croyances de votre communauté. Il n'y a pas de faits objectifs mais des règles procédurales et contextuelles de convalidation des hypothèses ; c'est de l'hyper-pragmatisme.

*Si vous croyez que le soleil tourne autour de la terre, cela relève des croyances de votre communauté*

Aujourd'hui, avec le communautarisme nous sommes confrontés à une réaction contre la raison. De Maistre est, de ce point de vue, un père remarquable du communautarisme contemporain parce qu'il avait une conception très claire de la raison : les règles qui existent dans nos sociétés ne sont pas basées sur la raison. Evidemment, on pourrait dire que Hume et Hayek sont en ce sens des anti-rationalistes. Hayek cite souvent la célèbre phrase de son prédécesseur : «*Nos règles morales ne sont pas la conclusion de notre raison* ». Par là, il oppose une raison absolue qui prétend pouvoir tout prouver à une raison évolutive. Hume et Hayek s'inscrivent donc dans la tradition libérale qui dit que les règles sociales sont justifiées dans la mesure où elles donnent des résultats souhaitables, même si nous n'arrivons pas à les justifier explicitement. Dans la vision réactionnaire de de Maistre, les règles

sont respectables en tant que telles. On trouve la même conception de la raison chez les communautariens. Le communautarisme est en général le fils du positivisme. Les positivistes ont connu leur déception à la fin des années 50 et 60 quand on a réfuté la vision selon laquelle la science est un accroissement continu de la vérité dont on ne met jamais en discussion les résultats. De là, ils sont tombés dans l'idée que la raison universelle ou commune n'existe pas.

### *Communauté et nation*

#### *Le communautarisme est le fils du positivisme*

Je voudrais aussi citer un autre personnage communautariste intéressant : Michael Walzer. Sa thèse est que le libéralisme est une théorie autodestructrice. Donc le libéralisme a besoin d'une correction périodique communautaire. « *Nous avons nécessité de liens humains ; en leur absence, toute garantie et toute liberté, toute indépendance du jugement et surtout la créativité ne signifieraient qu'anarchie et menace politique* ». Voilà une thèse à laquelle Walzer pourrait souscrire. Mais elle est celle de Carl Schmitt en défense de la politique de Hitler. Bien sûr, Schmitt était un communautaire, en faveur de la *Gemeinschaft*. C'est la raison pour laquelle le terme communauté en allemand n'est plus d'un emploi « *politiquement correct* » ; aujourd'hui même en allemand on dit « *community* ». Permettez-moi encore de lire Walzer : « *La communauté politique est probablement le point le plus proche d'un monde de significations communes qu'on puisse atteindre. La langue, l'histoire et la culture s'unissent ici plus qu'ailleurs pour former une conscience collective.* » C'est le nationalisme éternel. Il est vrai qu'aujourd'hui on trouve, comme Alain de Benoist l'a bien remarqué, une opposition entre nation et communauté, mais les arguments restent exactement les mêmes.

#### *Walzer : le libéralisme est une théorie autodestructrice*

Permettez-moi de citer Ludwig von Mises à l'encontre de cette vision de la nation fondée sur une conscience collective. Dans son ouvrage *La nation, l'Etat et l'économie*, il se pose la question de la nation. La nation, c'est la langue. Ce n'est pas original. Mais Mises ajoute que des personnes qui parlent plusieurs langues appartiennent à plusieurs nations. Cette idée des nationalités qui peuvent se superposer, s'assimiler, se mélanger est intéressante et humaniste par rapport à celle de Schmitt et de Walzer. Revenons à ce dernier. Il défend le droit pour toute communauté d'interdire l'immigration. Mais toujours selon lui, aucune communauté n'a le droit d'empêcher l'émigration. Je trouve qu'il y a là une incohérence remarquable. Permettez-moi de rappeler que la question des communautés avait déjà été posée par Tocqueville. Ce dernier est un libéral, mais certains passages de ses livres pourraient être interprétés comme communautaires. Pour un libéral cependant, le point central reste le caractère *volontaire* de l'association communautaire. Il est vrai qu'on naît dans une certaine communauté, que l'on ne choisit pas sa langue, sa culture ; mais d'un point de vue libéral il est également vrai qu'on a par la suite le droit de les choisir.

#### *Pour le libéral, le caractère volontaire de l'association communautaire est fondamental*

Tocqueville déjà avait perçu le danger de la Révolution française qui laissait un vide entre l'individu et l'Etat, après l'élimination des corps intermédiaires. C'est une question importante que l'Eglise catholique a soulignée avec le principe de subsidiarité. Ainsi, il est difficile de comprendre pourquoi l'Eglise catholique qui a toujours été universaliste et antinationaliste

au XIXème siècle - je pense au mot de de Maistre : « *Je meurs pour le Pape et pour l'Europe* » - semble revenir, surtout les catholiques de gauche, au concept de communauté. Peut-être veulent-ils éliminer l'Etat et doit-on analyser ce phénomène comme un antiétatisme ?

### ***Existe-t-il une nature humaine ?***

Le communautarisme présente deux côtés, l'un politique, l'autre anthropologique. Le plus souvent, ce sont des néo-aristotéliens qui croient qu'il y a une « *nature humaine* » et que cette nature peut être connue. Mais y aurait-il donc encore quelqu'un pour croire à la nature humaine ? Peut-on encore parler d'une détermination métaphysique définissant la bonne vie ? Je pense qu'après Kant, la tâche est complètement impossible. Et pourtant, on continue de parler comme si on pouvait trouver ce qui est objectivement bon pour l'homme. D'ailleurs, s'il y a une nature humaine, c'est la sociobiologie qui peut nous le dire, et non pas la métaphysique. Peut-être avons-nous une nature biologique mais là aussi il faut faire attention : qu'est-ce qu'une nature biologique ? Le débat entre « *nature* » et « *nurture* » continue d'être aigu. Les sciences biologiques et du comportement de ces cinquante dernières années nous ont montré certains traits biologiques de notre caractère. Or Hayek nous a rappelé que la civilisation existe justement pour réprimer nos instincts naturels. Pourtant, je n'arrive pas à comprendre comment on peut parler d'une nature humaine, qui existerait au-delà de notre nature biologique, que l'on peut découvrir à priori ou par voie métaphysique. C'est la raison pour laquelle je n'ai jamais été non plus d'accord avec les libertariens du courant néo-aristotélien.

*Hayek : la civilisation existe justement pour réprimer nos instincts naturels*

En lisant les libertariens qui parlent des droits naturels de l'homme, j'avoue que je suis dépassé. Je suis pour une approche pragmatique de la question. Je ne crois pas que les hommes aient des droits, ni qu'ils en sont dépourvus. On peut raisonner sur la base des conséquences des concepts et se passer de cette métaphysique. Ainsi, dans l'hypothèse où on n'attribue pas à l'individu certains droits, le résultat est un certain état des choses. Si on veut éviter pareil état des choses, alors on peut raisonner comme si les hommes avaient des droits. Mais l'idée qu'on possède un droit naturel sur son corps ou les objets qu'on a travaillés me dépasse complètement. Je suis peut-être un positiviste. Je crois pourtant à la vérité et au fait que certains principes vous mènent à la richesse, d'autres non.

*On peut raisonner comme si les hommes avaient des droits*

Les communautariens ainsi que beaucoup de libertariens aiment dire que la société doit être fondée sur la réalisation des « *buts véritables* » de l'homme. Quelqu'un peut-il me dire quel est le but véritable de l'homme ? J'attends aussi une liste d'actions bonnes pour l'homme et une définition de la bonne vie. J'ai lu bien de philosophie allemande portant sur la « *philosophie de la pratique* ». Elle n'a cessé de nous conseiller sur la voie à suivre pour mener une bonne vie: il vaut mieux avoir de bons amis que des amis infidèles, il vaut mieux entretenir de bons rapports avec sa famille plutôt que d'être isolé, etc. On est parfaitement d'accord. Seulement, en quoi ces recommandations sont-elles intéressantes et nouvelles ?

### *A quoi bon le communautarisme ?*

Aujourd'hui, nous appartenons tous à des communautés multiples. Je suis italien, je parle français, j'ai fait un doctorat en Belgique, je travaille surtout avec des Américains. C'est une grande chance que les hommes puissent sortir du tribalisme intellectuel. D'un point de vue normatif, où le mal réside-t-il ? Certains pensent que les hommes effrayés vont se replier sur eux-mêmes et se faire la guerre. Il ne me semble pas que cela soit vrai. Les démocraties libérales qui échangent énormément ne se font jamais la guerre. Ce sont les régimes des années 30, les idées de patrie et de nation, qui nous ont conduits à la guerre. Là où il y a échange culturel, économique, intellectuel, il n'y a pas de guerre, ni d'agression psychologique.

Je pense donc que le communautarisme n'a ni base intellectuelle ou épistémologique, ni base morale. Je reconnais qu'il présente des exigences vraies et que les libéraux doivent fournir des réponses à certaines (mais pas toutes) les questions des communautaires. Mais dans ses réponses, je ne vois pas en quoi le communautarisme rend service au monde moderne.

*Ce sont les idées de patrie et de nation qui nous ont conduits à la guerre*

# DU BON USAGE DES IDEES COMMUNAUTARIENNES EN MILIEU LIBERAL

**Bernard CHERLONNEIX.**

Sans rentrer dans le fond de la discussion, et sans poser la question de leur valeur objective, je voudrais parler du bon usage des idées communautariennes en milieu libéral. Un peu à la manière de Pascal qui parlait du bon usage des maladies. Il y a un usage homéopathique qui permet de guérir le mal libertarien par le mal communautarien. Cet usage curatif des idées communautariennes peut s'observer à trois niveaux.

## 1) Relégitimer le rôle de l'Etat

Du fait que les communautariens n'ont pas la même répulsion que les libéraux devant ce qui est collectif, public et étatique - en milieu libéral, la seule prononciation de ces mots provoque un malaise - ils nous invitent à une conception un peu moins primitive du rôle de l'Etat et à admettre une certaine légitimité étatique qu'un trop long combat contre le socialisme ou l'excès d'Etat a fait perdre de vue à la plupart des libertariens. Premier aspect donc : une certaine relégitimation du rôle de l'Etat dont les libertariens ont, à mon sens, bien besoin.

## 2) Intégrer les phénomènes collectifs

Deuxième niveau : les idées communautariennes invitent les libertariens à une révision épistémologique déchirante, puisqu'il s'agit d'intégrer dans leur champ scientifique les phénomènes collectifs. Là aussi, il y a des mots qu'il est difficile de prononcer en milieu libéral. J'ai même vu des gens se reprendre lorsqu'ils prononçaient le mot société parce qu'il ne renvoie pas nécessairement à une réalité estampillée par tous les douaniers libertariens. A cause de cette difficulté à employer certains mots, on est sur le point de créer une novlangue libérale alors que la novlangue n'appartient pas *a priori* à la terre libérale.

## 3) Une conception plus juste entre l'individu et la société

Troisième niveau : les communautariens invitent les libertariens à réinvestir une plus juste conception des rapports entre l'individu et la société, entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, entre le bien propre et le bien commun dans la ligne d'une théorie politique classique. Sur le premier point je voudrais prendre un exemple qui nous incite à adopter une vision plus juste de l'Etat. Je cite un libertarien, James Bidinotto qui révisé un peu ses conceptions sur l'Etat. Dans la revue *The Freeman* de décembre 1994, il a écrit un petit article intitulé « *The real enemy of liberty* » : « *Selon les sondages, la criminalité est une des principales préoccupations du public, mais curieusement le problème a été peu examiné par les tenants d'un système de libre marché. A lire des journaux libertariens, on aurait l'impression que les problèmes de criminalité seraient créés artificiellement par l'intervention des*

*réglementation étatiques et l'illégalité de la drogue. En l'absence de telles interventions, le crime disparaîtrait. » Il précise que « les gens ne commettent pas de crimes à cause de lois stupides qui les forcent à les commettre ou à cause de facteurs environnementaux. La criminalité est la simple conséquence de valeurs choisies et, aujourd'hui, les vagues de crimes sont le résultat de décades de destruction des valeurs culturelles et morales fondamentales. »*

Pourquoi avons-nous si peu de libertariens qui examinent le problème du crime ? Selon Bidinotto, la raison tient au fait qu'ils appliquent à l'examen de la violation des droits individuels un double standard. Les partisans du libre marché pensent le gouvernement comme l'ennemi des droits individuels et de la liberté. Bien sûr, un Etat illimité est certainement le pire ennemi des droits individuels (comme l'histoire sanglante du XXème siècle l'a prouvé), mais à dénoncer avec véhémence les violations gouvernementales du droit, les libertariens en viennent à ignorer les maux mêmes que les gouvernements ont pour objet d'éradiquer, à savoir les violations individuelles des droits privés. Il ajoute : *« Comme les Pères Fondateurs le savaient, le gouvernement a un rôle légitime, c'est de répondre à la force à toute tentative de coercition. Mais beaucoup de partisans du laissez-faire, habitués à voir le gouvernement comme l'ennemi en soi, n'ont pu admettre qu'il y avait place pour une forte intervention gouvernementale contre les violations privées des droits individuels. »* C'est l'usage des idées communautariennes que je voulais citer : il s'agit d'aider les libéraux à admettre une légitimité du rôle de l'Etat. D'autant plus légitime qu'il sera concentré sur ses missions fondamentales et qu'il sera moins corrompu dans son fonctionnement.

*A force de dénoncer les violations des droits par l'Etat, les libertariens ignorent les maux que celui-ci doit éradiquer*

### ***La novlangue libertarienne***

Deuxièmement, d'un point de vue épistémologique, on a assisté en milieu libertarien à une certaine dérive, parce que les libertariens ont rendu absolu un principe vrai relativement. Je fais référence au libéralisme ontologique d'une certaine pensée libertarienne qui va au-delà de l'individualisme méthodologique. Elle en est venue à défendre une conception tronquée du réel qui vise à substituer au langage habituel, même philosophique, une quasi novlangue. Des termes sont proscrits, d'autres sont tolérables ou ne le sont pas selon l'oukase du censeur libéral. Je cite les mots « *social* », « *collectif* », « *société* », « *entreprise* » (il n'y a pas d'entreprises, il n'y a que des entrepreneurs, entend-on volontiers). La société n'existerait pas plus que l'entreprise, la ville, la rue, la France (toutes ces expressions étant prises dans un sens métonymique). Le marché lui-même d'ailleurs serait alors une fiction, tandis qu'il est une réalité, non pas substantielle, mais collective par définition. Je dirais même qu'il représente le collectif libéral à l'état pur. Si on exclut du champ épistémologique toutes ces entités collectives, on ne voit pas comment il pourrait y avoir un objet de la psychologie collective : comment Le Bon pourrait analyser la psychologie des foules (1895) ?

*Le marché serait-il une fiction ?*

N'ayant pas peur des mots « *famille* », « *communauté* », « *religion* », « *sentiment* », « *nation* », qui renvoient à l'expérience sociale de l'individu, les communautariens invitent à leur réintégration dans le domaine de l'admissible et à l'adoption d'une pensée plus subtile que celle de certains libéraux

contemporains. Ces derniers sont en cela des infidèles héritiers d'une tradition aristotélo-thomiste à laquelle ils empruntent néanmoins le principe de l'individualisme méthodologique. Certes, l'individu est le « *proton on* » (l'être premier) chez Aristote (selon, cette fois, sa Métaphysique), c'est-à-dire qu'il existe d'abord et certes, pour Saint-Thomas, il n'est pas de société qui existe en dehors des individus, mais pour les deux philosophes, la société existe ... sous la catégorie « *accidentelle* » de la relation, comme réseau de relations dans lequel l'individu n'est qu'un noeud, dont l'existence est plus passagère que le tout dans lequel il s'insère.

### *La société existe*

En ce sens, je tiens à affirmer que la société existe, mais pas substantiellement comme l'individu. Les libéraux doivent appréhender la réalité plus subtilement : il y a des entités morales et collectives, des réseaux relationnels et nous ne pouvons nous concevoir en dehors de ces réalités. L'entreprise existe : il y a donc un bien commun de l'entreprise en dehors du bien de son dirigeant. La nation existe et son intérêt ne se confond pas avec celui de *General Motors*. De ce fait, les communautariens réintégrant le social spontané (par exemple la famille très nécessaire à l'individu) et le social artificiel (par exemple l'association) donnent un autre aperçu sur l'excès contemporain d'Etat. Les communautariens ont une explication de ce phénomène qui me paraît intéressante en milieu libéral. J'en donne un exemple à partir d'un autre article de Klein tiré du *Freeman* de la même date qui s'intitule « *Du libertarianisme comme communautarisme* ». (Entre nous, il n'y a pas de meilleur modèle libéral que le monastère en fait puisqu'il est une organisation fondée sur l'engagement volontaire par lequel on se soumet librement à une discipline stricte, voire très stricte. Le modèle libéral que je propose à mes amis libéraux et libertariens, c'est le monastère. C'est un modèle libéral (bien que communiste) parce que volontaire, beaucoup plus permanent que Woodstock ou l'assemblée générale de la Société du Mont Pèlerin.

*Nous ne pouvons nous concevoir en dehors des entités morales et collectives*

*Le monastère est le meilleur modèle libéral*

Etzioni, cité par Klein, dit : « *le lien des membres d'une communauté lui permet de rester indépendante de l'Etat.* » L'ancrage des individus - l'encastrement est peut-être une traduction un peu forte d' « *embeddedness* » - dans des familles viables, les réseaux d'amitié, les communautés de foi, les réseaux de voisinage, bref dans des communautés concrètes, les soutient et leur permet de résister aux pressions de l'Etat. C'est peut-être l'absence de ces fondements sociaux qui isole les individus et les soumet à des pressions totalitaires. Cette explication nous renvoie effectivement à la pensée des corps intermédiaires des contre-révolutionnaires qui analysent une réalité qu'ils ont sous les yeux - la destruction du monde des corporations par le décret d'Allarde et l'interdiction des associations par la loi Le Chapelier - et donc ils voient des individus désolidarisés, en déshérence sociale, perdus. On verra par la suite, et à cause de cette destruction, les liens communautaires se reconstituer artificiellement par l'intermédiaire du socialisme. Je pense qu'on ne peut rejeter leur analyse sous le seul prétexte de leur engagement contre-révolutionnaire au XIXème siècle ; la preuve en est que le terme de corps intermédiaires qui était considéré il y a quinze à vingt ans comme réactionnaire a été incorporé dans toute la sociologie positive contemporaine.

### *L'homme comme animal politique*

« Le lien des membres d'une communauté lui permet de rester indépendante de l'Etat » (Etzioni)

Le troisième niveau du bon usage des idées communautariennes consiste en ce qu'elles invitent les libertariens à la réappropriation d'une théorie politique plus classique fondée sur une définition de l'homme comme animal politique. Ce n'est pas parce que qu'elle est classique que cette théorie est plus intéressante ; mais parce qu'elle est plus juste, plus profonde et plus explicative de la réalité si on se place d'un point de vue phénoménologique - c'est-à-dire tel que nous pouvons la vérifier nous-mêmes expérimentalement. Un retour sur la réalité de l'essence de l'homme, des rapport des individus à la société, de l'intérêt général et de l'intérêt particulier - qui sont les termes modernes du bien commun et du bien propre - nous invite à dépasser l'opposition un peu sommaire de modèles de philosophie politique eux-mêmes un peu primaires, que sont l'individualisme d'une part et le collectivisme d'autre part : philosophies qui mènent à cette confrontation un peu stérile du libéralisme et du socialisme comme doctrines politiques.

Dépasser l'opposition sommaire entre individualisme et collectivisme

Pour le collectivisme, modèle de philosophie politique sous-jacente au socialisme, seule la société existerait réellement et l'individu n'existerait pas ou ne devrait pas exister. L'intérêt individuel est donc absorbé par l'intérêt général. Pour l'individualisme ontologique, le seul qui vaille, seuls les individus existeraient, en conséquence de quoi l'intérêt général se ramène à la somme des intérêts individuels. Si on prend au sérieux la définition de l'homme comme animal politique, ces constructions ne résistent pas à la critique. Si l'homme est un animal politique et social (la traduction de Saint-Thomas de l'animal politique d'Aristote est l'animal politique et « civil »), ma perfection individuelle passe par « l'épanouissement » social de ma personne. L'homme se réalise dans son essence individuelle lorsque toutes ses potentialités d'animal social sont actualisées, à savoir lorsqu'il est bon fils, bon mari, bon patron, bon ouvrier, bon professionnel, bon dirigeant politique, etc. En revanche, l'individu ne se réalise pas pleinement indépendamment, et comme à l'écart de tous ses rôles, de toutes ses dimensions sociales et de toutes ses communautés, y compris de la société politique dans laquelle s'insèrent et dont dépendent d'une certaine manière toutes les collectivités d'ordre inférieur, lesquelles sont influencées par les lois positives déterminées au niveau de la société politique.

On pourrait dire que « je » va bien lorsque sa vocation sociale est accomplie sous toutes ses facettes et que, privé de cet accomplissement « je » s'étiole et se dessèche. « Je » est bien avec autrui lorsque cela va bien avec autrui.

Comment peut-on dépasser ce double modèle primaire de l'individualisme et du collectivisme ? En voyant que le bien commun et le bien propre, loin de s'exclure et de s'opposer, s'incluent et se complètent. Le bien commun est au coeur de mon bien propre et j'ai besoin de la satisfaction du bien commun de toutes les sociétés auxquelles je participe, pour être bien moi-même. Cela donne du sens à mon action : mon perfectionnement apporte aux sociétés auxquelles je participe : leur perfectionnement concourt à mon propre bien. Bien propre et bien commun sont (réciproquement) solidaires (même si

nous ne le voulons pas). A défaut de cette compréhension, individualisme et collectivisme apparaissent comme deux erreurs par excès, symétriques et inverses. Et libéralisme absolu et socialisme peuvent encore longtemps continuer leur débat hémiplégique.

### ***Le bien commun et l'intérêt général***

*L'individu ne se réalise pas  
pleinement en dehors de tous  
ses rôles sociaux*

*Bien propre et bien commun  
sont solidaires*

Dernière remarque hérétique : le bien commun et l'intérêt général existent-ils ? En milieu libéral, cette question est audacieuse, la réponse, toute prête, fuse immédiatement: l'intérêt général n'existe pas. Je pense au contraire que l'intérêt général existe à sa manière (et donc pas comme une chose) et que l'on doit critiquer son dévoiement par un certain nombre d'intérêts particuliers qui en font une interprétation innocemment ou volontairement trompeuse ou abusive. Le bien commun et l'intérêt général, qui est sa formulation moderne, existent. La preuve en est que si une critique libérale d'une société et de son organisation positive est menée, c'est bien parce qu'elle présuppose que le droit positif existant prive la société d'un bien supérieur qu'elle pourrait atteindre et dont, pour les raisons déjà invoquées, « je » pourrait profiter et d'autres aussi et la société française tout entière. C'est pour cela que les libéraux entrent légitimement en « politique » et non seulement pour maximiser leur intérêt individuel et leur profit personnel (ou bien je n'en suis plus). Voilà ce que je voulais dire du bon usage homéopathique des idées communautariennes en milieu libéral, à mes risques et périls.

# LE DEBAT

## **Philippe NATAF :**

J'ai été intrigué par ce qu'a dit Bernard Cherlonneix à l'instant au sujet de Bidinotto. Il se trouve que je connais très bien Bidinotto, et il n'est certainement pas communautarien. C'est un libéral classique qui critique le libertarianisme à tendance anarchiste. A part cela, Bidinotto est aussi libertarien que les autres. Il ne faut pas croire qu'il est communautarien.

## **Alain de BENOIST :**

Dans cette discussion il y a un fond philosophique que l'on ne va pas aborder, car cela nous entraînerait trop loin. Alain Laurent disait à juste titre qu'il ne faut pas caricaturer le libéralisme. Il est possible que certains auteurs communautaristes l'aient fait. Pour moi, qui ne suis pas un libéral, le problème est souvent celui du vocabulaire ou de l'orientation. Il est vrai que « *libéral* » aux Etats-Unis signifie pratiquement le contraire du « *libéral* » au sens européen. C'est un paradoxe, mais il y a à cela des raisons historiques.

D'autre part, comme l'a remarqué Alain Laurent, il y a des nuances et des écoles libérales ; l'utilitarisme par exemple n'est qu'une variante parmi d'autres qui n'est pas identique aux autres, tant s'en faut. De ce point de vue, notre discussion est riche d'enseignements car, sauf erreur de ma part, j'ai entendu au moins trois variétés de libéralisme ce soir, rigoureusement antagonistes les unes par rapport aux autres. Je ne prends qu'un exemple : la nature humaine existe ou n'existe pas ; les deux points de vue ont été défendus. Le discours réconciliateur de Bernard Cherlonneix a introduit encore d'autres nuances dans l'affaire.

Lorsqu'on voit les différentes variétés de libéralisme qui existent, l'on se demande qu'est-ce qui permet de considérer que, en dépit de leur variété, ils sont tous des libéralismes ? Quel est le point commun ?

Il ne faut pas tomber dans la démarche inverse et caricaturer le communautarisme en le rapprochant indûment de toute une série de phénomènes d'apparence communautaire que l'on rassemblerait sous le paradigme du holisme, pour reprendre la distinction excellente de Louis Dumont. On peut le faire, bien entendu, au sens de l'idéal-type pour voir comment le macro-modèle du holisme s'oppose à celui de l'individualisme. Cela dit, une fois qu'on le rapporte à l'histoire, on se rend compte qu'il y a des différences considérables. Si l'on fait une catégorie fourre-tout où l'on met l'Ancien Régime, les camps du communisme stalinien, la Contre-révolution française et les communautariens américains, l'ensemble ne sera pas très pertinent au plan de sa signification politico-historique concrète.

Ainsi, lorsque Alain Laurent dit que le communautarisme n'est pas nouveau, il a raison. Or l'on ne peut pas dire que ce soit la même chose qui revient tout le temps. On a cité les noms de Bonald, de Maistre, de Maurras ... La comparaison est justifiée lorsqu'il s'agit des contre-révolutionnaires français ; dans le cas de Maurras, cela me paraît beaucoup plus douteux. Maurras est surtout un nationaliste. Or ce qui frappe dans le communautarisme tel que nous le discutons aujourd'hui, c'est qu'il est fondamentalement anti-nationaliste. A certains égards, il rejoindrait même certains libertariens.

Prenons un exemple de l'actualité politique française immédiate. Question : doit-on reconnaître officiellement l'existence d'un « *peuple corse* » ? Un communautarien répond oui, un nationaliste non. Autre exemple : la communauté maghrébine en France doit-elle se voir reconnaître une existence en tant que telle dans la sphère publique (et non seulement sa différence culturelle, ethnique, religieuse, etc) ? Un communautarien répond oui, un nationaliste non. Faisons attention à ne pas transposer des exemples que nous connaissons, et ne croyons pas non plus que le communautarisme est de droite. Il est possible de trouver des éléments proches du communautarisme dans le marxisme, par exemple. Et n'oublions pas que le communautarisme dont nous parlons est américain. Toute cette discussion n'a de sens que rapportée dans une large mesure à la problématique américaine : problème du multiculturalisme, des communautés aux Etats-Unis, la discussion extraordinaire suivant la publication de l'ouvrage de John Rawls dont l'ampleur n'est pas bien perceptible en Europe, puisque nous n'en avons eu qu'un écho relativement abouti.

En ce qui concerne les communautariens américains, il ne faudrait pas non plus caricaturer leur discours. D'abord, les communautés américaines ne sont pas nécessairement des communautés d'origine. C'est là une grande différence par rapport à la pensée sociologique européenne qui a souvent été une pensée à forte impregnation historico-ethnique. Aux Etats-Unis, ce sont des communautés d'habitat qui à bien des endroits sont parfaitement multiraciales. En second lieu, représenter l'idée communautarienne, ou même l'idée de communauté tout court, comme porteuse d'une sorte de menace castratrice d'assignation à résidence, ou d'alignement obligatoire, ne correspond pas à la réalité.

Je suis autant qu'Alain Laurent attaché à l'esprit critique et hostile à la morale de troupeau. Les communautariens américains admettent parfaitement que l'on parte de sa communauté ou que l'on soit en dissidence avec elle. Les communautariens ne prétendent pas que nous sommes enfermés dans nos appartenances et que la dimension individuelle n'existe pas. Ils disent simplement qu'il existe une pondération forte de ce contexte dans lequel nous sommes pris. Je peux parfaitement dire que j'exècre la France, que c'est un pays peuplé d'imbéciles et que je préfère de loin les Italiens ou les Anglais ; or les communautariens vont dire que je tiens ce discours en tant que Français. L'idée communautariste est que nous avons trop mis l'accent sur l'individu, que la dimension de l'appartenance collective est devenue indiscernable et qu'il faut la réhabiliter parce qu'elle répond à un besoin humain.

**André BERTEN :**

Le communautarisme américain est lié à des orientations idéologiques et politiques importantes. Un article récent de Ronald Dworkin concernant la jurisprudence de la Cour Suprême fait état de deux tendances : l'une, libérale, vise à donner une extension de plus en plus universelle à la notion de droits (exemple des droits civils, ou des droits des homosexuels) ; l'autre, soutenu par les communautariens, i fait appel à la tradition des Pères fondateurs. Je ne pense pas que ce soit simplement la reconnaissance de communautés de quartier etc, mais cela touche les questions telles que l'avortement, le divorce, les minorités.

Dworkin a fait une série d'articles sur la pornographie, et l'on peut évidemment discuter du rôle des féministes, mais quelles que soient les positions prises, l'argument communautaire consiste à dire que la pornographie ne fait pas partie de notre culture, et que par conséquent elle ne doit pas être autorisée.

**Alain de BENOIST :**

C'est vrai que les communautariens sont probablement un peu moins pernicious. Cela dit, certains auteurs se bornent à dire que, si une communauté décide qu'elle ne veut pas de pornographie pour une raison ou une autre, elle a le droit de la bannir. A l'inverse, si une autre communauté veut autoriser la pornographie, pourquoi pas ? Le point fort de l'argumentation communautarienne est le désir de reconnaissance d'une identité collective en tenant compte évidemment de la multi-appartenance. Alain Laurent donnait un exemple très judicieux en parlant de la Nation : est-ce que ma nation a toujours raison ? Quoique sympathisant avec les communautariens, je réponds non.

**Alain LAURENT :**

Il y a certainement dans l'histoire des idées des « *pré-communautariens* » de gauche. Je pense à Pierre Leroux, inventeur de la notion de communisme. Il faudrait sans doute s'intéresser aux interférences entre communisme et communautarisme ; je me demande parfois si le dernier n'est pas une forme résurgente du premier.

En ce qui concerne la Corse, il est évident qu'un nationaliste français ne sera pas d'accord avec les revendications des Corses. Or les nationalistes corses seraient alors des communautariens, puisqu'ils sont prêts d'expulser tous les malheureux qui ne sont pas « *indigènes* ».

Sur les communautariens américains, il est vrai que le terme « *community* » renvoie à une appartenance de base, mais avec des aspects terrifiants, notamment le contrôle social et le conformisme qui peuvent exister. Pour les Américains, dans la tradition, oser dissimuler quoi que ce soit de la vie familiale aux autres est quelque chose d'odieux : il doit y avoir un regard communautaire et une transparence. Au point de se demander si la vie privée et

l'individualisme existent réellement aux Etats-Unis.

**Alain de BENOIST :**

Oui, mais une communauté traditionnelle de Calabre ne répond pas à la définition de « *community* » américaine, par exemple.

**Angelo PETRONI :**

Cela dépend ; il y a tellement de Calabrais aux Etats-Unis ... La Calabre est effectivement un modèle excellent de communauté (autodéfense etc)  
...

**Alain LAURENT :**

Prenons le fait qu'on parle désormais de la « *communauté homosexuelle* » ou de la « *communauté des Beurs* ». Cela signifie qu'à partir d'une certaine particularité (ethnique ou sexuelle par exemple) l'individu est tenu comme solidaire d'un ensemble artificiellement constitué. Si j'étais homosexuel ou Beur, je protesterais avec la dernière énergie contre le fait de vouloir m'assigner à priori tel comportement ou telle solidarité uniquement à partir d'un trait particulier qui existerait par hasard. On sait d'ailleurs que pour un certain nombre de jeunes immigrés, le fait d'être catalogués comme « *Beurs* » les fait réagir d'une façon négative. Ils se veulent comme libres individus et ne désirent pas traîner telle ou telle étiquette à vie derrière eux.

**Alain de BENOIST :**

En effet, le milieu maghrébin déteste l'appellation de « *Beurs* ». L'exemple est très bon, car il existe des Maghrébins qui ne se reconnaissent pas dans cet ensemble et qui veulent en sortir, ce qui est leur droit. Mais il s'agit de savoir si l'on est prêt à reconnaître l'existence collective de ceux qui ont fait le choix inverse.

**Alain LAURENT :**

Et comment va-t-on reconnaître dans la rue les « *immigrés communautaires* » ? Le langage actuel revient à les assimiler tous de force comme appartenant à cette communauté. A partir du moment où l'on pose comme préalable la liberté de l'individu de se déterminer, le fait de jouer sur une particularité quelconque, affectée d'autorité de l'extérieur, revient à une assignation. Lorsqu'on parle de la « *communauté maghrébine de France* », de qui parle-t-on ?

**Alain de BENOIST :**

Prenons un exemple où l'appartenance n'est pas visible, celui de la communauté juive. Celle-ci regroupe des gens qui se reconnaissent comme membres d'une communauté. D'autres, aussi juifs que les premiers, ne veulent rien savoir de cette communauté, ce qui est leur droit le plus strict. Il y a donc deux démarches, mais le fait est que certains juifs français veulent appartenir et se déclarer solidaires d'une appartenance à la communauté juive ; c'est également leur droit le plus strict. Il ne s'agit d'aucune façon d'enfermer qui que ce soit ou d'assigner de force à quelqu'un une appartenance. C'est de reconnaître - et la reconnaissance est le fond du raisonnement de Taylor - à tort ou à raison le droit de ces gens de se sentir solidaires d'une communauté.

**Alain LAURENT :**

En quoi la société libérale empêche-t-elle ce phénomène ?

**Alain de BENOIST :**

Je dirais - et ce n'est pas une boutade - que ce qui empêche les communautariens de s'organiser aussi facilement que l'on voudrait, ce sont peut-être les mêmes contraintes de structure qui empêchent les libertariens aux Etats-Unis d'en faire autant.

**Angelo PETRONI :**

Je suis d'accord qu'il y a probablement tant de communautariens que l'on peut choisir les significations que l'on veut. Mais il ne faut pas non plus pousser le relativisme. Monsieur Berten a parfaitement raison. Vous faites de la communauté un concept trop simpliste, car transversale et sans territoire. Or il existe des territoires communs. C'est tout le problème de la vaine pâture : je ne veux pas de pornographie dans ma communauté, soit. Mais si je veux bannir la pornographie de mon quartier ou de ma région, d'autres problèmes vont se poser. Et il en va de même pour la ségrégation ou l'intégration raciale.

**Alain de BENOIST :**

Oui, mais nous connaissons le résultat en ce qui concerne les Etats-Unis : il y a des quartiers blancs et des quartiers noirs. Ce n'est pas l'assignation : c'est le résultat soit du choix volontaire, soit du poids de facteurs sociologiques. Il y a un habitat préférentiel. Il ne faut pas envisager les choses d'une manière nécessairement antagoniste.

Lorsque ce débat a démarré aux Etats-Unis, on avait l'impression d'observer deux camps tout à fait tranchés. Or dans les ouvrages publiés actuellement, avec une qualité de débat que l'on aurait du mal à trouver en France, très souvent ces livres essaient de trouver des voies de dialogue et de

dire que les libéraux, les libertariens et les communautariens ont des points communs et des ennemis communs. Certains communautariens s'ouvrent aux arguments libéraux ; certains libertariens s'interrogent pour savoir s'il y a des éléments communautariens à retenir. Je ne voudrais pas essayer de masquer l'existence de divergences philosophiques fortes, mais rapporté à l'état actuel du débat l'on se rend compte qu'il ne s'agit pas de deux camps qui s'opposent d'une façon rigoureuse.

**Angelo PETRONI :**

Tout à fait d'accord. Il existe des ouvrages montrant que le libéralisme est mieux à même de défendre des communautés, comme la communauté indienne aux Etats-Unis, par exemple.

**André BERTEN :**

Un des grands reproches faits aux libéraux par les communautariens est que leur définition de la justice est purement formelle, qu'elle manque de substance. Alain Laurent a dit que les libéraux avaient au contraire une conception substantielle de la liberté et de la justice ; mais il a ajouté que le bien commun consiste pour chacun à pouvoir choisir sa propre définition de la vie bonne. Or, les communautariens rétorquent que cette possibilité de choix est justement formelle et non pas substantielle. J'ai été par la suite intrigué par ce qu'a dit Bernard Cherlonneix sur le bon père de famille, le bon patron, le bon ouvrier etc, car ces catégories supposent l'existence d'un modèle concret. Ainsi, je ne vois pas comment les libéraux peuvent revendiquer la notion d'une liberté substantielle.

**Alain LAURENT :**

Il me semble que les communautariens interprètent le terme « *substantiel* » trop à la manière d'un contenu bien déterminé. J'aurais tendance à prendre le mot « *substance* » au sens étymologique, c'est-à-dire quelque chose qui se tient d'une manière ferme sous les apparences. Par conséquent, une valeur forte me paraît être en elle-même substantielle : elle n'est pas vide de contenu. Elle n'est pas non plus purement procédurale.

De même, je ne suis pas d'accord avec le procès intenté contre Kant par les communautariens : la philosophie kantienne me paraît être en elle-même substantielle. Kant, comme les libertariens, pose que l'être humain par nature est une fin en soi. La querelle porte sur l'interprétation du terme « *substantiel* » que je trouve être beaucoup trop déterminant dans la phraséologie communautarienne. Dans le monde libéral ou libertarien, le fait que l'individu dispose du droit de s'autodéterminer a une consistance substantielle.